

Integration De La Problematique Du Genre A L'oim

Politique, stratégie et activités de programmes

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), créée en 1951, est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine, sont bénéfiques aux migrants et à la société. En tant qu'institution intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de:

Contribuer à relever les défis de la migration sur le plan pratique;
Favoriser la compréhension des questions de migration;
Promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration;
Veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Coordinatrice pour les questions traitant de la problématique du genre : Mme. Marcela Ballara

Organisation internationale pour les migrations, 1998

La reproduction ou la traduction de cette brochure, partielle ou totale, ne peut être effectuée que sur autorisation préalable de l'OIM.

Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos.....	3
Politique de l'OIM face à la problématique du genre.....	5
Stratégie d'intégration de l'OIM.....	10
Plan d'action quinquennal.....	11
Mise en oeuvre de la politique.....	15

Annexe:

Sélection de sources d'information de l'OIM sur les questions relevant de la problématique du genre

Avant-propos

Dans le cadre de son mandat constitutionnel et de ses fonctions, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est efforcée de donner un caractère officiel à la problématique du genre et de l'intégrer dans ses activités. En février 1995, un groupe de travail chargé de cette problématique a été créé, dont la tâche a été d'officialiser et d'intégrer dans la pratique de l'Organisation les mesures existantes et les efforts entrepris, et de tout mettre en œuvre pour que cette problématique soit partie intégrante de la planification et des activités de l'OIM.

Le Groupe de travail a dressé le bilan des avancées et des carences de l'OIM dans le domaine de la problématique du genre. Il a ensuite mis au point des déclarations de politique générale appelées à guider l'Organisation tant sur le plan des programmes et des activités que sur celui de sa politique interne du personnel.

En novembre 1995, une politique de l'OIM en matière de personnel et de programmes a été adoptée par le Conseil de l'Organisation. Les objectifs de cette politique font état de "l'engagement de l'OIM à garantir que les besoins particuliers des femmes migrantes soient désignés comme tels et pris en compte dans les projets et les services de l'OIM" et soulignent que "l'égalité des chances et de traitement des hommes et des femmes constitue l'un des principes directeurs de l'Organisation".

En 1996, des plans d'actions relatifs à la problématique du genre ont été approuvés. Afin de faciliter leur mise en œuvre, une coordinatrice pour les questions traitant de la problématique du genre a été désignée en 1997, Mme. **Marcela Ballara** avait le rôle de développer, au sein de l'OIM, une prise de conscience accrue des politiques relatives à cette problématique, de veiller à ce que les programmes soient conformes aux politiques de l'Organisation en ce domaine, de sensibiliser les administrateurs de haut rang à la problématique du genre et d'aider à l'élaboration de propositions de programmes qui tiennent compte des besoins particuliers des migrants en fonction de leur sexe.

Dans ce contexte, **Mme. Ballara** a développé cette stratégie pour l'intégration de la problématique du genre a donc été élaborée, approuvée et incorporée aux activités générales de l'Organisation. L'intégration de cette problématique dans les activités de l'OIM a pour but de garantir aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités d'élargir leurs compétences et de les mettre en pratique, ainsi que de pouvoir exprimer leur opinion quant aux décisions qui les concernent. L'intégration se fait en amont, afin de sensibiliser les décideurs à cette problématique, et en aval, afin de garantir que les besoins et les préoccupations des femmes migrantes soient pris en compte dans les programmes, les projets et les services de l'Organisation. Pour assurer l'égalité des chances et de traitement parmi le personnel de l'OIM, ces mêmes processus sont mis en œuvre afin de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes qui le composent.

Quelque 35 responsables chargés de la problématique du genre ont été nommés au sein de l'Organisation, confirmant par là même l'engagement du personnel de l'OIM face à cette problématique et aux questions posées par la migration. Ces responsables sont chargés de sensibiliser, de conseiller et de suivre les progrès et les résultats obtenus grâce au processus d'intégration de la problématique du genre, essentiellement sur le terrain, ainsi qu'au Siège.

Les mesures décrites dans cette brochure constituent la base formelle de l'action de l'OIM dans les domaines de la problématique du genre et de la migration. Nous sommes persuadés que l'attention portée à cette problématique en tant que partie intégrante des activités en faveur des migrants, contribuera de façon fondamentale au succès de nos efforts et à ceux de la communauté internationale.

Marcela Ballara
Coordinatrice pour
les questions traitant de la problématique du genre

Narcisa Escaler
Directeur général adjoint

Politique de l'OIM face à la problématique du genre

Depuis quelques années, l'OIM a adopté une approche globale afin de répondre aux questions posées par la problématique du genre, tant au sein du personnel que dans le cadre de ses programmes et de ses activités. Un groupe de travail chargé de la problématique du genre a donc été créé en février 1995. Il est composé de fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs, et est chargé d'examiner les différents aspects de cette problématique. Le but de ce groupe était d'intégrer dans la pratique de l'Organisation les efforts existants, de façon à ce que ces questions soient pleinement prises en compte dans la planification et les activités de l'OIM.

Le groupe de travail a mis au point des déclarations de politique générale appelées à guider l'Organisation sur le plan des programmes et des activités, et de sa politique du personnel. En novembre 1995, ces déclarations ont été avalisées par la résolution No 932 (LXXI) du Conseil de l'OIM. Elles officialisent et codifient l'engagement pris de longue date par l'Organisation en faveur des femmes migrantes, et affirment en même temps sa volonté de mettre en pratique sa politique d'égalité des chances et de traitement pour l'ensemble de son personnel.

Politique en matière de programmes

La première de ces déclarations se réfère aux politiques et aux programmes en faveur des femmes migrantes qui prennent en compte leur spécificité. Elle est rédigée comme suit:

"L'OIM veille à ce que les besoins particuliers de toutes les femmes migrantes soient définis comme tels, qu'ils soient pris en considération et reflétés dans les projets et les services de l'Organisation."

Exposé raisonné

La féminisation de la migration

A l'heure actuelle, et bien que les statistiques soient incomplètes et la notion de "migrant" diversement définie, on sait qu'il y a au moins 50 millions de femmes migrantes, dont quelque 30 millions dans les pays en développement. Selon les estimations des Nations Unies, en 1990, l'Asie comptait 20 millions de femmes migrantes, suivie par l'Amérique du Nord et l'Europe avec approximativement 12 millions de migrantes chacune, puis par l'Afrique, avec plus de 7 millions. La proportion des femmes dans les flux migratoires évolue selon les époques et varie d'un pays d'accueil à l'autre, au gré de leurs politiques d'immigration. La migration des femmes est également le reflet du rôle qu'elles jouent dans leur pays d'origine. Du fait de ces divers facteurs, la proportion des femmes dans les nombreux flux migratoires peut varier énormément. Elle peut être pratiquement inexistante, comme c'est le cas par exemple pour les mineurs d'Afrique australe travaillant en Afrique du Sud, ou peut au contraire constituer la quasi-totalité d'une catégorie donnée, comme en témoignent les infirmières asiatiques travaillant dans les Etats du Golfe.

Dans les estimations nationales actuelles des flux migratoires permanents et des populations d'étrangers, ou de personnes nées à l'étranger, vivant dans les pays d'immigration traditionnels et en Europe occidentale, les femmes représentent environ la moitié des effectifs. Dans l'ensemble des pays industrialisés, elles dépassent d'ailleurs ce chiffre, et leur nombre est même supérieur à celui des hommes dans un tiers des pays d'accueil. Parmi les migrants vivant dans les pays en développement, la proportion des femmes varie largement d'un pays à l'autre. Cependant, elles représentent dans l'ensemble plus de 45% du total.

Les femmes migrantes ont ceci de commun avec les femmes en général qu'elles ont, de tout temps, été marginalisées en tant que membres des sociétés dans lesquelles elles vivaient, et bien qu'elles représentent environ la moitié de la population migrante, leurs besoins particuliers ont souvent été ignorés dans les programmes de migration. Le fait que leur condition n'ait pas reçu toute l'attention voulue est en partie à la fois la cause et la conséquence de leur marginalisation.

Problèmes spécifiques des femmes migrantes

L'attention grandissante dont font l'objet les femmes migrantes au niveau international est l'expression de l'importance croissante accordée au cours des deux dernières décennies aux droits et aux besoins spécifiques des femmes, et ce, en divers domaines. Différentes études ont été effectuées durant cette période, qui ont permis de formuler des recommandations et des politiques spécifiques dans le but d'améliorer les conditions de survie et le développement des enfants de sexe féminin.

Dans le domaine de la migration, il est à noter que l'attention témoignée aux femmes déplacées et réfugiées leur a été manifestée plus rapidement que celle portée aux femmes migrantes en général, de par les dispositifs d'urgence mis en place pour assurer leur protection. Les problèmes de viol, d'exploitation sexuelle et autres formes de violence dont ont souffert les femmes réfugiées, ont commencé à être dénoncés, preuves à l'appui, il y a environ dix à quinze ans, à la suite des attaques menées par les pirates contre les boat people vietnamiens. Les violences subies par les femmes réfugiées étaient déjà connues mais, pour toutes sortes de raisons, la communauté internationale n'y prêtait pas toute l'attention qu'il eût convenu. Depuis lors, la prise de conscience et la sensibilisation à ces problèmes ont évolué au fil du temps, et ceux-ci ont été reconnus comme thèmes légitimes de débats et d'interventions publics, ainsi qu'on a pu le constater durant les troubles récents.

Cette reconnaissance a permis de prêter attention aux besoins des femmes migrantes au-delà de la simple protection, et donc aux expériences vécues par les femmes migrantes qui n'ont pas le statut de réfugiées. Ainsi, la connaissance des flux migratoires féminins, du rôle économique des femmes migrantes et des problèmes d'adaptation qui leur sont propres, à la fois dans les pays hôtes et lors du retour dans leur pays d'origine, s'est développée.

En Asie, l'impact économique de la migration féminine est tel que certains gouvernements ont inclus dans leurs plans de développement des objectifs quantitatifs quant à l'exportation de la main-d'œuvre féminine. On signale qu'en 1997, des migrants originaires du Bangladesh, majoritairement des femmes, ont rapatrié vers leur pays d'origine des fonds pour un montant d'un million et demi de dollars. L'apport économique des femmes migrantes revêt une importance particulière aussi bien pour la survie de leur famille que pour la stabilité économique des pays d'origine.

Il est à noter que les femmes migrent de plus en plus en leur qualité d'entités économiques autonomes, et non comme personnes à charge des migrants de sexe masculin. Cependant, les possibilités et les chances qu'elles ont de trouver un emploi sont limitées de par les types de travail qui leur sont accessibles. Souvent considérées comme main-d'œuvre bon marché, docile et flexible, les femmes migrantes sont principalement cantonnées dans un nombre restreint d'occupations typiquement féminines: la domesticité, les "loisirs" (l'industrie du sexe le plus souvent), comme aides dans les restaurants et les hôtels ou dans les chaînes de montage des usines employant une main-d'œuvre importante, etc. Situés au bas de la hiérarchie des professions, ces emplois offrent des conditions de travail inférieures, des perspectives et une sécurité limitées quant à la durée de leur engagement. Ceci oblige le plus souvent les femmes à travailler dans les secteurs non structurés, où l'accès aux différents réseaux d'informations et au soutien social est limité, ce qui les expose à la discrimination et aux abus.

Lorsque les femmes recourent aux services de trafiquants pour organiser leur migration, ce qui arrive de plus en plus fréquemment, elles deviennent alors plus vulnérables face aux abus et à la violence. Du fait de l'accroissement des restrictions dans les pays importateurs de main-d'œuvre, les femmes se retrouvent souvent impliquées dans la migration illégale, et sont par conséquent exposées au harcèlement et aux descentes de police ainsi qu'à la détention. En 1996, une étude portant sur la migration en Asie indique que l'on estimait à 700 000 le nombre des femmes migrantes en situation illégale dans cette seule région.

Bien que des études portant sur certains de ces problèmes aient été menées, les résultats de la recherche ont rarement été repris dans les politiques visant à promouvoir un changement quelconque. Cependant, de nombreux aspects des expériences vécues par les femmes en tant que migrantes leur sont entièrement spécifiques, ou se vérifient tout au moins plus fréquemment au sein de leur groupe que chez les hommes migrants. Ces expériences ont trait à tous les aspects de la vie quotidienne et ont un impact important sur la capacité des femmes migrantes à assurer leur avenir. Parmi les problèmes auxquels elles doivent faire face, on trouve:

Les facteurs économiques

- De nombreuses femmes migrantes ont un accès limité à l'emploi et à la sécurité sociale du fait de leur statut de "personne à charge" ou d'autres restrictions quant aux conditions de leur admission dans le pays d'accueil.
- Ces femmes subissent une double discrimination sur le marché du travail, de par le simple fait d'être des femmes d'abord, et ensuite parce qu'elles sont étrangères. Cette discrimination peut être un handicap pour l'accès des femmes migrantes au marché de l'emploi, car elle les cantonne dans des occupations sous-payées. Les salaires qu'elles reçoivent sont en général inférieurs non seulement à ceux des hommes, originaires du pays d'accueil ou immigrants, mais également à ceux des femmes autochtones.
- L'exploitation des femmes migrantes peut être aggravée par le fait qu'elles occupent des emplois marginaux ou du secteur non structuré, et à cause de leur faible niveau d'éducation et d'une mauvaise connaissance de la langue du pays d'accueil.
- Lorsqu'une femme est abandonnée par son mari ou sa famille, elle se retrouve alors dans une situation économique catastrophique, où qu'elle vive. Dans un pays qui n'est pas le sien, une femme abandonnée ne bénéficie habituellement pas du soutien de la communauté ou de sa famille, soutien qu'elle serait en droit d'espérer dans son pays d'origine.

Les facteurs sociaux

- Les femmes migrantes perdent habituellement la possibilité d'émettre leur opinion lorsque des décisions qui affectent la communauté sont prises. Les mécanismes de participation traditionnels peuvent ne pas exister dans le pays d'accueil, laissant ainsi ces femmes à la merci de ceux qui, légitimement ou non, parlent en leur nom. A l'inverse, elles peuvent se retrouver dans des situations où elles ont à prendre des initiatives alors qu'elles n'y sont ni habituées ni préparées.
- Le fait de devoir concilier leur vie en dehors du foyer (sur leur lieu de travail) et leurs obligations familiales, est une véritable gageure pour les femmes migrantes qui, souvent, sont soumises aux conditions de travail les moins flexibles.

- Les migrants sont souvent tiraillés entre deux cultures: celle du pays d'origine et celle du pays d'accueil. Pour les femmes migrantes, la situation est souvent aggravée par le fait qu'elles ont à résoudre les conflits qui peuvent surgir entre des membres de leur famille, qui se sont adaptés à leur nouvelle culture avec des bonheurs différents.
- Les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes, temporairement mis entre parenthèses pendant que l'un des époux se trouvait à l'étranger alors que l'autre demeurait au foyer, peuvent être rétablis au détriment des femmes dans les familles réunies.
- Le triple rôle des femmes dans la société, à savoir de contribuer à la survie de la famille, de mettre des enfants au monde et de participer à la vie communautaire, est souvent une source majeure de conflits à la fois entre les migrants et les habitants du pays d'accueil, et au sein de la famille elle-même.

Les problèmes de statut légal

- L'octroi du permis de résidence peut être subordonné à la relation de la femme migrante avec un citoyen ou un immigrant "primaire". En cas de changement dans la nature de cette relation, la femme peut alors être expulsée.

Les problèmes de santé

- Dans de nombreux pays, l'accès aux soins de santé est subordonné au statut légal, et cette politique rend les femmes vulnérables face à la maladie. Cela concerne particulièrement les femmes migrantes lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes de santé génésique, même si l'on tient compte des facteurs de risque sociaux et biologiques qui s'appliquent à toutes les femmes en général.
- Les femmes migrantes occupant des emplois peu qualifiés ou travaillant dans le secteur non structuré sont particulièrement exposées aux accidents du travail.
- Elles sont notamment très sensibles aux tensions psychosociales telles que les disparités culturelles, la marginalisation dans le pays d'accueil et sur le marché du travail, et le poids énorme des obligations familiales et professionnelles.
- Il arrive que ces femmes soient victimes de violences physiques ou sexuelles au cours de leur voyage ou une fois arrivées à destination. Les conséquences d'un viol peuvent alors entraîner un rejet par la communauté, ce qui ne fait qu'aggraver la situation personnelle de la femme concernée et avoir des conséquences néfastes sur ses relations avec les autres membres de la famille et sa capacité à élever ses propres enfants.

Pourquoi une politique de l'OIM en faveur des femmes migrantes?

La politique de l'OIM en faveur des femmes migrantes tire son origine des trois éléments exposés ci-après. Considérés dans leur ensemble, ils soulignent la nécessité d'élaborer une politique articulée et de faire en sorte qu'elle soit respectée:

- Les femmes représentent une proportion importante de l'ensemble des migrants.
- Les femmes migrantes sont exposées à une discrimination et à des risques particuliers qui justifient

une attention spéciale.

- Par le passé, les besoins de ces femmes n'ont pas reçu toute l'attention souhaitable dans les politiques et les programmes intéressant la migration.

Afin de mettre en œuvre cette politique, l'OIM se doit de:

- Améliorer la prise de conscience et la compréhension des conditions et des besoins spécifiques des femmes migrantes, tant au sein de l'Organisation qu'à l'extérieur.
- Assurer l'égalité des possibilités d'accéder aux projets et aux services de l'OIM pour que les femmes puissent pleinement y participer et en bénéficier;
- Elaborer et mettre en œuvre des projets et des services destinés aux femmes migrantes, où et lorsque le besoin s'en fait sentir.

Politique du personnel de l'OIM face à la problématique du genre

Cette première déclaration relative à la politique en matière de programmes est renforcée par une politique parallèle du personnel de l'OIM qui déclare que:

"l'égalité de traitement des hommes et des femmes est le principe directeur de l'OIM".

L'OIM veillera à ce que les politiques et procédures en matière de recrutement et de perfectionnement du personnel tiennent compte de la problématique du genre de manière adéquate. Il existait dans le passé un déséquilibre dans la proportion des femmes aux différents niveaux de l'Organisation. Des efforts concertés sont actuellement déployés afin de recruter du personnel féminin qualifié et d'assurer sa promotion. En 1995, lorsqu'il a avalisé la politique du personnel, le Conseil de l'OIM avait établi les objectifs suivants:

- Faire en sorte que l'égalité des chances et de traitement des hommes et des femmes soit reflétée dans toutes les politiques et les actions intéressant le personnel de l'OIM;
- D'ici à deux ans, porter à 35 pour cent au minimum, la proportion des femmes dans la catégorie "Professionnels", l'accent devant être mis sur les niveaux où elles sont sous-représentées;
- Faire en sorte que le nombre des femmes atteigne au moins 40 pour cent de l'ensemble du personnel d'ici à cinq ans, et ce, à tous les niveaux où leur proportion est insuffisante;
- et enfin, parvenir à la parité entre les hommes et les femmes au sein du personnel au cours des dix prochaines années.

La stratégie d'intégration de l'OIM

Fondements

L'approche des politiques relatives à la problématique du genre adoptées lors de la réunion du Conseil en novembre 1995 a été définie dans une Stratégie générale d'intégration de la problématique du genre mise en œuvre en mai 1998. Cette stratégie est basée sur trois éléments issus de ces politiques, à savoir:

- L'intégration de la problématique du genre et son incorporation comme stratégie dans les activités de l'OIM, afin que l'Organisation puisse prendre la responsabilité de mettre en œuvre ces politiques.
- La nécessité d'"officialiser" la problématique du genre et de l'intégrer à l'éventail des différentes activités (projets, programmes et politiques du personnel). Afin que cette problématique soit pleinement intégrée dans la nouvelle perspective de l'Organisation, l'ensemble du personnel doit saisir la signification profonde de cette stratégie et la mettre en pratique dans son travail.
- Cette stratégie de l'intégration ne concerne pas uniquement les femmes et leurs préoccupations et besoins particuliers. Elle englobe également, le cas échéant, les initiatives intéressant les hommes, pour autant que celles-ci contribuent à promouvoir l'égalité des sexes.

Recommandations

Comment mettre en place cette stratégie de l'intégration? Tout d'abord, des responsables chargés de la problématique du genre ont été nommés à tous les niveaux de l'Organisation, en fonction des compétences existant au sein de l'OIM. Les fonctionnaires choisis consacreront de 5 à 10 pour cent de leur temps à promouvoir l'intégration de cette problématique, selon des directives englobant de larges aspects de la politique, des programmes et des questions de personnel.

Ensuite, le groupe de travail chargé de la problématique du genre poursuivra sa participation à l'intégration de celle-ci dans l'action de l'OIM.

Enfin, des plans d'action ont été élaborés afin que les politiques de l'OIM en matière de programmes et de personnel soient traduites en actions concrètes. Ces politiques seront mises en œuvre selon un calendrier étalé sur cinq ans.

Plan d'action quinquennal

Orientation de la politique

Le plan d'action de l'OIM pour la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie s'inspire des orientations de politique suivantes:

Réaffirmer l'engagement de l'Organisation à garantir que les besoins particuliers de toutes les femmes migrantes soient définis comme tels, qu'ils soient pris en considération et reflétés dans les projets et les services de l'OIM.

De cette politique générale découlent des résultats escomptés, chacun avec ses propres objectifs, ainsi qu'un aperçu des activités nécessaires à leur réalisation.

Travail "en réseau" et sensibilisation

Le premier des aboutissements ou des résultats de cette politique auquel l'OIM souhaite parvenir est "le renforcement du travail "en réseau" et de la sensibilisation du public, avec la collaboration des gouvernements, des organisations internationales, des ONG ainsi que d'autres interlocuteurs concernés tels que les associations de femmes migrantes, dans le but de partager l'information et de favoriser l'intégration des questions relatives aux femmes migrantes dans les affaires courantes."

Afin d'y parvenir, l'OIM s'emploie à engager les gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les organisations multilatérales et bilatérales, dans un dialogue permanent sur la problématique des femmes migrantes. Les nombreux colloques et réseaux internationaux consacrés aux questions de la migration représentent un cadre idéal pour ce type d'échanges. L'information relative aux activités de l'OIM en faveur des femmes migrantes est distribuée aux Etats membres et aux observateurs, ainsi qu'aux donateurs, afin que ses éléments principaux bénéficient d'une diffusion aussi large que possible. De même, les compte rendus des politiques des différents donateurs et gouvernements sont distribués à tous les échelons de l'OIM.

Afin d'atteindre un public plus large, un programme de publications et autres matériels d'information sur les politiques et activités de l'OIM consacrées à la problématique du genre a été lancé. L'Organisation assure la liaison entre les gouvernements et les institutions afin de veiller à ce que les questions relatives aux femmes migrantes soient portées à l'avant-scène des instances internationales, régionales et nationales. L'échange d'informations avec les autres organisations quant aux réunions et aux activités a été renforcée.

L'interaction avec les autres organisations et agences comporte différentes activités consistant entre autres à inviter leurs coordonnateurs pour les questions traitant de la problématique du genre à présenter des exposés, à organiser des discussions sur le thème des femmes migrantes, à faire en sorte que les différents documents et déclarations relatifs à cette problématique soient aussi clairs que possible, et à utiliser les nouveaux outils informatiques afin de porter le message sur le terrain.

Collecte de données

Pour que ces activités reposent sur une base fiable et aussi complète que possible, il est indispensable que les données nécessaires relatives à la problématique du genre soient collectées et présentées sous une forme facilement accessible.

Il faut pour cela collecter les données et établir les statistiques concernant les migrants en les classant par sexe, et d'autres facteurs tels que l'âge et le groupe ethnique. L'OIM étudie actuellement les systèmes statistiques portant également sur la migration utilisés par d'autres organisations comme le HCR et la Division de statistique des Nations Unies. Il a été demandé à toutes les missions, ainsi qu'aux programmes et projets régionaux et dans les pays, d'établir des statistiques concernant la problématique du genre. Une attention particulière est portée aux variables et aux indicateurs de changement dans l'évaluation du degré de réussite des projets de l'OIM.

Prise de conscience du personnel et élaboration des projets

La stratégie aura également pour résultat de développer la prise de conscience par le personnel de l'OIM de l'importance prépondérante de la problématique du genre. Tous les programmes de formation du personnel comporteront un volet consacré à cette problématique. Celle-ci est également placée au centre de l'intégration à tous les stades de l'élaboration des programmes et des projets, depuis la planification, l'élaboration et la mise en œuvre, jusqu'au suivi et à l'évaluation.

L'ensemble des principaux projets de l'OIM est actuellement examiné afin de veiller à ce que cette démarche soit réellement effectuée. Les femmes migrantes seront encouragées à accroître leur participation, pour autant que les différents aspects de la problématique du genre aient été identifiés et renforcés. Tous les descriptifs de projet comporteront un chapitre expliquant en quoi celui-ci tient compte des besoins et de la participation des femmes auxquelles il est destiné. Des rapports réguliers seront exigés.

Information destinée aux femmes migrantes

Le plan d'action insiste également sur le fait que l'information relative aux services et aux projets de l'OIM sera fournie aux femmes migrantes. L'Organisation dressera des listes de groupements de femmes migrantes et autres associations féminines, et coopérera avec eux à travers un ensemble de réseaux, y compris les universités et autres institutions, aux niveaux international, régional et national. Un large éventail de projets relatifs à l'information sera mis en place, et des directives seront établies afin d'aider à l'élaboration de brochures "clairement rédigées" et à l'utilisation du réseau Internet, du site Internet de l'OIM et des médias en général.

Projets communs

L'OIM continuera à rechercher des projets pouvant être menés en collaboration avec d'autres organisations travaillant dans le domaine des besoins particuliers des femmes migrantes, et à veiller à ce que la prise de conscience de la problématique du genre soit partie intégrante des projets auxquels elle collabore déjà avec d'autres partenaires.

Planification et recherche

Enfin, l'OIM portera ses efforts sur la planification et la recherche visant à garantir que les projets et les services répondent efficacement aux besoins des femmes migrantes, démarche étroitement liée aux objectifs établis en vue d'obtenir de meilleures statistiques sur la problématique du genre et l'intégration de cette dernière dans toutes les activités de programmes. Il conviendra donc de s'assurer que les différents aspects de la problématique du genre soient pris en compte par l'ensemble des groupes consultatifs de l'OIM chargés de la conception et du suivi des projets. De plus, l'Organisation met actuellement en place des projets de recherche sur les femmes et la migration afin d'évaluer les besoins réels.

Politique du personnel

Support additionnel du plan d'action, le second résultat formulé par l'OIM, qui consiste en l'application de la nouvelle stratégie au domaine de la formation professionnelle, repose également sur une déclaration de politique précise, à savoir:

"Promouvoir l'égalité des chances et de traitement des hommes et des femmes au sein de l'OIM, et augmenter le nombre des femmes aux postes de prise de décisions".

En vue de réaliser cet objectif, le Plan fixe six grands résultats à atteindre et établit un éventail d'activités permettant leur mise en œuvre.

Conformité à la politique de l'égalité entre les sexes

Le premier de ces résultats prévoit un mécanisme de réexamen de toutes les mesures et recommandations concernant les dotations en effectifs afin de vérifier leur conformité à la politique de parité entre les sexes. Les activités envisagées comprennent:

- l'élaboration de mesures spéciales ou la mise à jour des directives concernant le processus de recrutement et d'entretiens, afin de garantir qu'il soit conforme à la politique relative à la problématique du genre;
- La mise place d'un mécanisme de réexamen et, le cas échéant, de modification applicable à l'ensemble des recommandations concernant les dotations en personnel, afin de renforcer la promotion des femmes au sein de l'OIM et de parvenir à un équilibre entre les deux sexes;
- La création d'un fichier de candidates qualifiées internes ou externes pour toutes les catégories de postes à l'OIM;
- La préparation d'un rapport annuel comportant un état des postes et du personnel établi par sexe, grade et lieu d'affectation.

Création d'un cadre de travail favorable

Afin d'instaurer un cadre de travail favorable permettant aux femmes et aux hommes de participer de façon égale et incitant toutes les catégories de personnel à progresser au sein de l'OIM, l'Organisation mettra en place un éventail de mesures susceptibles d'attirer le personnel féminin le plus qualifié. Elle prépare actuellement un agenda "travail et famille" comportant des avantages accrus dans différents domaines tels que la garde des enfants, la possibilité de travail partagé et à temps partiel, de congés parentaux flexibles, etc. Elle dressera également un inventaire des compétences professionnelles du personnel afin d'aider au développement de la carrière des femmes, et de reconnaître comme il convient leurs efforts personnels pour accroître leurs capacités professionnelles et leurs qualifications.

Possibilités d'emploi dans les catégories supérieures

Afin d'offrir aux femmes un plus grand nombre de possibilités d'emploi dans les catégories supérieures, des mesures seront prises quant à la planification et à la création de postes, en dressant par exemple la liste des départs à la retraite éventuels, en recrutant à l'avance le personnel de façon à pouvoir assurer une période de "formation", en mettant en pratique le travail partagé et à temps partiel,

et en encourageant les départs à la retraite anticipée par le biais d'avantages divers.

Prise de conscience de la problématique du genre

Afin de développer, parmi le personnel, la connaissance et la compréhension de la problématique du genre, l'OIM a prévu un programme d'activités ayant pour but de promouvoir un changement dans les attitudes et les comportements des participants au processus gestionnaire, grâce à des programmes de formation, la diffusion de l'information et des activités de conseil.

Equilibre des sexes dans les différents matériels de l'OIM

L'Organisation a entrepris de revoir ses avis de vacances de poste et la documentation y afférente afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à sa politique face à la problématique du genre, avant d'en effectuer la distribution. Elle a prévu d'étudier l'expérience d'autres organisations des secteurs public et privé afin de comparer les différentes méthodes permettant de lutter contre les idées reçues et les préjugés sexistes dans les descriptions de poste.

Mise en œuvre de la politique et mécanismes d'adéquation

Afin de veiller à ce que l'équilibre entre les effectifs masculin et féminin devienne le pivot de la culture administrative de l'OIM aussi rapidement que possible, l'ensemble du personnel recevra des instructions quant à la mise en œuvre de cette politique, qui sera ensuite évaluée afin d'en suivre les progrès. Dans le cas où apparaîtraient des manquements à la politique, des mécanismes d'adéquation seront alors mis en place pour y remédier.

Mise en œuvre de la politique

Tendances migratoires

La migration internationale a joué un rôle important dans la société car, grâce à elle, se sont créés des liens économiques, sociaux et culturels entre les peuples et les Etats. Au cours des dernières années, des changements fondamentaux ont affecté de nombreux pays et régions. Tandis que l'évolution économique rapide de certains pays en développement entraîne une croissance considérable, d'autres pays prennent du retard. Les taux de chômage de nombreux pays industrialisés demeurent élevés, et ils sont même encore plus importants dans bon nombre de pays en développement.

Dans le même temps, les tendances démographiques continuent à séparer les régions en développement, dont la population est de plus en plus jeune, du monde industrialisé vieillissant. De nouvelles situations conflictuelles surgissent des divisions internes de certains Etats, et en conduisent d'autres à la désintégration. La dégradation de l'environnement contraint beaucoup de personnes, dont le nombre ne cesse de croître, à rechercher un endroit où elles puissent survivre.

La réponse de l'OIM

Comme il est indiqué sur la page de garde de cette brochure, l'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. En tant qu'institution intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de:

- Contribuer à relever les défis de la migration sur le plan pratique;
- Favoriser la compréhension des questions de migration;
- Promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration;
- Veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

L'Organisation contribue à ces objectifs par le biais de programmes répartis en quatre domaines d'activités principaux décrits ci-après. Dans chacun d'entre eux, la problématique du genre assumera progressivement son rôle de pivot à mesure que la politique et la stratégie nouvellement élaborées seront appliquées à l'ensemble des activités de l'OIM, en mettant un accent particulier sur les groupes les plus vulnérables.

La migration humanitaire

La communauté internationale attend de l'OIM qu'elle fournisse aide et assistance aux migrants, aux réfugiés ou aux personnes déplacées pour diverses raisons, comme par exemple les populations fuyant les conflits, les réfugiés réinstallés dans leur pays ou rapatriés, les personnes sans ressources ou les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée et qui rentrent dans leur pays, les personnes déplacées de l'intérieur ou de l'extérieur, les personnes tentant de retrouver les membres de leur famille, les victimes de trafics en tous genres, et les migrants faisant partie des mouvements migratoires réguliers.

L'OIM met à la disposition de ces personnes des services sûrs, fiables, d'un rapport coût-efficacité convenable, comprenant : activités de conseil, établissement de documents divers, contrôles médicaux, transport, enseignement linguistique, et aide dans le domaine de l'orientation culturelle et de l'intégration. Parmi les activités comportant un volet relatif à la problématique du genre qui permettent

de répondre aux besoins des personnes déplacées de l'intérieur, on trouve la collecte d'informations concernant les besoins en eau, nourriture, logement et soins médicaux en fonction du sexe des bénéficiaires, et le rôle dévolu à chacun des deux sexes. Ces activités visent également à ce que la problématique du genre soit pleinement prise en compte lors des ateliers et de la formation des fonctionnaires, ainsi qu'à assurer l'intégration de cette problématique dans l'élaboration des directives opérationnelles.

L'action de l'OIM consiste également à fournir de l'aide d'urgence aux personnes victimes des conflits et des situations qui en découlent. Depuis sa création en 1951, l'Organisation a participé à pratiquement toutes les opérations d'urgence comportant des mouvements massifs de population. L'importance de ces services est encore plus décisive lors des périodes critiques de transition allant d'une situation d'aide humanitaire d'urgence, à travers une période de réhabilitation, vers une action de reconstruction et de développement à plus long terme.

La migration pour le développement

A travers ses programmes en ce domaine, l'OIM permet aux Etats de recruter de la main d'œuvre qualifiée. Ainsi, cette démarche permet-elle d'inverser le mouvement de fuite des cerveaux à partir des pays en développement. Elle permet également d'aider les professionnels qualifiés à s'installer dans les pays ayant des besoins en compétences spécifiques, ou à retourner dans leur pays d'origine où leur savoir-faire sera fort utile et encore plus apprécié. De plus, cette démarche permet également aux Etats de bénéficier temporairement des services de certaines catégories de main d'œuvre étrangère qualifiée. Enfin, elle favorise la coopération intra régionale par le biais d'échanges de ressources humaines qualifiées à l'intérieur d'une région donnée.

Coopération technique

L'OIM offre des services de conseils dans le domaine de la migration aux gouvernements, agences intergouvernementales, ONG et autres. Ces programmes répondent à la nécessité d'élaborer des réponses cohérentes face aux défis posés par la migration dans un environnement international en pleine évolution. Ils ont pour but d'aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de législations et de gestion de la migration. L'OIM fournit également une aide précieuse par le biais de projets de développement des capacités tels que des cours de formation destinés aux fonctionnaires de divers pays chargés des questions de migration. Cette formation comportera un volet de plus en plus important consacré à l'analyse de la migration sous l'angle de la problématique du genre, abordant différents aspects tels que le rôle des femmes et des hommes, la répartition du travail entre eux, l'accès aux ressources et aux bénéfices, la participation à la prise de décisions, les relations de pouvoir qui renforcent les rôles dévolus à chaque sexe et les besoins particuliers de chacun d'eux.

Débat, recherche et information sur les migrations

L'OIM fait progresser la compréhension de la problématique de la migration grâce à des conférences et des séminaires régionaux et internationaux ayant pour but de favoriser l'émergence de solutions pragmatiques. Elle a entrepris des recherches non seulement sur la migration elle-même, mais également sur les besoins individuels des migrants, recueillant des informations sur les comportements et les motivations des migrants potentiels, ainsi que sur les situations susceptibles d'entraîner des flux migratoires illégaux. En faisant des propositions concernant le champ d'action et la structure des différentes études, l'Organisation peut contribuer à ce que toute l'attention requise soit portée aux différentes questions relatives à la problématique du genre. Ainsi, dans la récente étude comparative portant sur les politiques de la migration de la main d'œuvre demandée par la Conférence interaméricaine des ministres du travail, l'OIM a suggéré d'y inclure une analyse de la migration de la main-d'œuvre qui fasse ressortir la situation des femmes, de mettre l'accent sur l'égalité des chances et

de traitement pour les femmes et les hommes migrants et enfin, a lancé un appel en faveur de l'élaboration de politiques qui tiennent compte de la spécificité des femmes migrantes. Dans ce contexte, l'Organisation estime que les normes de travail internationales en général devraient tenir compte des besoins et des préoccupations des femmes migrantes de manière adéquate. Il conviendrait de porter une attention accrue aux relations existant entre la féminisation de la pauvreté et les caractéristiques de la migration, en tenant compte des stratégies de survie des familles pauvres et du rôle des femmes et des hommes.

Il est essentiel que les personnes prenant la décision d'émigrer, décision qui bouleversera le cours de leur existence, puissent obtenir des informations concrètes et précises. Il en est de même pour les gouvernements qui établissent des politiques de migration, pour les organisations qui élaborent des programmes en ce domaine, ainsi que pour les chercheurs et les médias. L'OIM recueille des informations afin de faire face à une demande croissante en ce domaine. De manière préventive, elle élabore également puis lance des campagnes d'information destinées aux migrants potentiels afin de leur présenter un tableau des réalités de la migration le plus fidèle possible, sans oublier les pièges et autres embûches de la migration illégale.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de publications de l'OIM, et afin d'atteindre un public aussi large que possible, de nombreuses études et recherches sont publiées, soit par l'Organisation elle-même, soit en collaboration avec des éditeurs externes. L'OIM publie un certain nombre de journaux et de bulletins d'information dont la revue trimestrielle *International Migration*, OIM Infos, *Migration and Health Newsletter*, et le bulletin trimestriel *Trafficking in Migrants*. Elle publie également des affiches, des matériels de formation et une série de circulaires d'information portant sur différents sujets. Une liste des publications traitant de la problématique du genre figure en annexe.

Conclusion

L'éventail des questions qui constituent la problématique du genre et auxquelles l'OIM doit faire face est vaste et ne cesse de croître. L'Organisation est déterminée à poursuivre l'intégration de cette problématique conformément à sa politique et à sa stratégie récemment réorientées, et en particulier grâce à l'élaboration de programmes adaptés. Elle compte sur la collaboration et le soutien des gouvernements, des organisations internationales, des ONG et des autres institutions intéressées et déterminées à faire en sorte que la communauté mondiale, face à l'urgence des besoins, soit fermement décidée à réagir.

**Annexe: Sélection de sources d'information de l'OIM sur les questions relevant
de la problématique du genre**

Bulletin trimestriel

Trafficking in Migrants: ce bulletin regroupe l'information fournie par les médias, les gouvernements et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales sur l'évolution du trafic de migrants et les mesures prises pour y faire face. L'objectif est d'améliorer l'échange de l'information relative à cette problématique entre les gouvernements et les organisations internationales.

Ce bulletin est disponible auprès de: *Trafficking in Migrants*, Organisation internationale pour les migrations, P.O. Box 71,
CH-1211 Genève 19, Suisse. E-mail: trafficking@iom.int

Feuillets d'information

- 7/97 *The Plight of Migrant Women in Argentina* (1997, anglais/espagnol)
- 31/97 *Trafficking in Migrant Women and Children: IOM Responses to Date and Future Activities* (1997, anglais)

Publications, enquêtes et études

- *Trafficking and Prostitution: The Growing Exploitation of Migrant Women from Central and Eastern Europe* (1995, anglais)
- *Trafficking in Women to Austria for Sexual Exploitation* (1996, anglais)
- *Trafficking in Women to Italy for Sexual Exploitation* (1996, anglais)
- *Trafficking in Women from the Dominican Republic for Sexual Exploitation*, (1996, anglais/espagnol)
- *Trafficking in Women to Japan for Sexual Exploitation: A Survey on the Case of Filipino Women* (1997, anglais)
- *Trafficking of Cambodian Women and Children to Thailand*, publié conjointement avec le *Center for Advanced Study* (1997, anglais)
- *Trafficking of Vietnamese Women and Children to Cambodia*, publié conjointement avec le *Center for Advanced Study* (1998, anglais)
- *Information Campaign against Trafficking in Women from Ukraine - Research Report* (1998, anglais)
- *Analysis of Data and Statistical Resources available in the EU Member States on Trafficking in Women and Children for Purposes of Sexual Exploitation*. Rapport final d'un projet UE/OIM (1998 anglais)

Les publications mentionnées ci-dessus sont disponibles dans les langues indiquées uniquement.

Page d'accueil Internet

Le site Internet de l'OIM est une mine d'informations concernant les politiques, les programmes, les réunions et la documentation de l'Organisation. Il est accessible à l'adresse <http://www.oim.int>

Au cours de ces dernières années, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a officialisé les concepts et les politiques renforçant sa conviction qu'il est d'une importance cruciale que les questions relatives à la problématique du genre soient partie intégrante de ses activités en faveur des migrants.

Cette brochure décrit en premier lieu le contexte et l'exposé raisonné qui ont amené l'OIM à prendre la décision de centrer ses efforts sur l'intégration des questions de genre. Elle expose ensuite les politiques globales adoptées par le Conseil de l'OIM en 1995, le développement ultérieur, en 1998, d'une stratégie et de plans d'actions pour l'intégration de la problématique du genre, ainsi que quelques-unes des activités relatives à cette problématique actuellement développées. Ces mesures ont aidé à susciter une nouvelle prise de conscience des questions de genre à tous les niveaux de l'action de l'Organisation et des initiatives menées conjointement avec les gouvernements et les autres organisations internationales.